

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-André tenue au Centre communautaire, le lundi 15 novembre 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance, Mesdames Annie Desbiens, Claudia Desbiens, Claudia Tremblay et Martine Chrétien ainsi que Monsieur Jean-Denis Martel.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La directrice générale/secrétaire-trésorière est également présente.

## **OUVERTURE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

## **AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT DE L'ÉLECTION ET STATISTIQUES**

Avis public est, par la présente, donné par Maude Tremblay, présidente d'élection, j'annonce, par cet AVIS PUBLIC, que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous.

Mairesse	Madame Claire Desbiens
Conseillère au siège numéro 1	Madame Annie Desbiens
Conseillère au siège numéro 2	Madame Claudia Desbiens
Conseillère au siège numéro 3	Madame Claudia Tremblay
Conseiller au siège numéro 4	Monsieur Rémi Brassard
Conseiller au siège numéro 5	Monsieur Jean-Denis Martel
Conseillère au siège numéro 6	Madame Martine Chrétien

Donné à Saint-André le 12 novembre 2021

## **STATISTIQUES**

434 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale

317 électeurs ont voté

Taux de participation de 73 %

### **MAIRIE**

DESBIENS Claire	152 votes	48.25%
DUCHESNE Gérald	106 votes	33.65%
VILLENEUVE Roger	57 votes	18.10%
Rejetés	2	

Majorité Claire Desbiens 46 votes

### **SIÈGE NUMÉRO 2**

DESBIENS Claudia	167 votes	52.85% 1
GAGNÉ Mona	149 votes	47.15%
Rejetés	1	

Majorité Claudia Desbiens 18 votes

### **SIÈGE NUMÉRO 3**

BRASSARD Emma	76 votes	24.28%
TREMBLAY Claudia	237 votes	75.72%
Rejetés	4	

Majorité Claudia Tremblay 161 votes

### **SIÈGE NUMÉRO 4**

BRASSARD Rémi	129 votes	40.95%
GAGNÉ Martin	76 votes	24.13%
QUIRION Karolane	110 votes	34.92%
Rejetés	2	

Majorité Rémi Brassard 19 votes

## SIÈGE NUMÉRO 5

HARVEY Murielle	98 votes	31.41%
MARTEL Jean-Denis	214 votes	68.59%
Rejetés	5	

Majorité Jean-Denis Martel 116 votes

## PROCLAMATION D'ÉLECTION DES CANDIDATS ÉLUS

Je, Maude Tremblay, présidente d'élection proclame, par la présente que Madame Claire Desbiens du 229, Petit Rang à Saint-André a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue au poste de mairesse.

Je, Maude Tremblay, présidente d'élection proclame, par la présente que Madame Annie Desbiens du 221, Petit Rang à Saint-André était seule candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de conseillère au siège numéro 1.

Je, Maude Tremblay, présidente d'élection proclame, par la présente que Madame Claudia Desbiens du 110, rue Principale à Saint-André a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue au poste de conseillère au siège numéro 2.

Je, Maude Tremblay, présidente d'élection proclame, par la présente que Madame Claudia Tremblay du 14, rue de l'Église à Saint-André a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue au poste de conseillère au siège numéro 3.

Je, Maude Tremblay, présidente d'élection proclame, par la présente que Monsieur Rémi Brassard du 39, rang Saint-Hilaire à Saint-André a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élu au poste de conseiller au siège numéro 4.

Je, Maude Tremblay, présidente d'élection proclame, par la présente que Monsieur Jean-Denis Martel du 12, rue Brassard à Saint-André a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élu au poste de conseiller au siège numéro 5.

Je, Maude Tremblay, présidente d'élection proclame, par la présente que Madame Martine Chrétien du 45, rue Principale à Saint-André était seule candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de conseillère au siège numéro 6.

## ASSERMENTATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à l'assermentation des conseillers élus le 7 novembre 2021.

## REMISE DES FORMULAIRES : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du conseil :

- Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- Déclaration des intérêts pécuniaires
- Guide d'accueil et de référence pour les élues et élus municipaux

2021-151

## ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté en ajoutant :

- 3.1 Motion de félicitations Madame Réjeane Tremblay
  - 3.2 Motion de félicitations Madame Judith Duchesne
-

---

<b>1</b>	<b>Administration</b>
1.1	Présences
1.2	Ouverture
1.3	Avis public du résultat de l'élection et statistiques
1.4	Proclamation d'élection des candidats élus
1.5	Assermentation
1.6	Remise des formulaires
1.7	Lecture et adoption de l'ordre du jour
1.8	Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021
1.9	Correspondance
1.10	Attribution des tâches aux membres du conseil
1.11	Embauche d'une directrice générale-greffière-trésorière
1.12	Autorisation de signatures – chèques et effets bancaires
1.13	Appui au dépôt d'une demande d'aide financière dans le volet 2 du programme de soutien à la démarche MADA et participation à la demande collective
1.14	Formation du comité de suivi du plan d'action MADA
<b>2</b>	<b>Finance</b>
2.1	Renouvellement de la caution à la coopérative de solidarité le Relais Saint-André
2.2	Contribution financière au Club FADOQ Les belles Chutes de Saint-André
2.3	Contribution financière à la bibliothèque Saint-André
2.3	Factures et liste des comptes pour approbation
<b>5</b>	<b>Propriétés et espaces loués</b>
5.1	Prêt de la salle communautaire
<b>9</b>	<b>Urbanisme et mise en valeur du territoire</b>
9.1	Demande à la C.P.T.A.Q Re : Lydia Cloutier
9.2	Demande à la C.P.T.A.Q. Re : Jérémie Cloutier
<b>12</b>	<b>Période de questions</b>
<b>13</b>	<b>Levée de l'assemblée</b>

---

**2021-152                    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 en y apportant la correction suivante.

La date de la séance au premier paragraphe est le 4 octobre 2021 et non le 13 septembre 2021.

**2021-153                    CORRESPONDANCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 11 novembre 2021.

**2021-154                    ATTRIBUTION DES TÂCHES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU QUE suite à l'élection du 7 novembre 2021, il y a lieu d'attribuer les tâches à chacun des membres du conseil en regard des différents organismes.

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame Annie Desbiens est mandatée en tant que mairesse suppléante ainsi que signataire des chèques et effets bancaires.

QUE Madame Martine Chrétien est mandatée membre du comité consultatif d'urbanisme de Saint-André (CCU).

QUE Monsieur Jean-Denis Martel est mandaté responsable des comptes.

QUE Mesdames Claire Desbiens et Claudia Desbiens ainsi que Monsieur Jean-Denis Martel soient mandatés membres du comité des ressources humaines

QUE Madame Claudia Desbiens est mandatée en tant que représentante pour le réseau Biblio Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi qu'au comité local de notre bibliothèque

QUE Madame Annie Desbiens est mandatée pour siéger au comité MADA

QUE Madame Claudia Tremblay est mandatée en tant que représentante des loisirs

QUE Monsieur Jean-Denis Martel est mandaté en tant que représentant à la table du comité Inter-Action

QUE Madame Catherine Asselin soit nommée coordonnatrice municipale de la sécurité civile.

**2021-155**

### **EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-69, ayant pour objet l'embauche de madame Catherine Asselin à titre de directrice générale adjointe à partir du 31 mai au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Asselin a passé sa période de probation et suivi un accompagnement de plusieurs mois par madame Maude Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Tremblay a manifesté son intérêt à laisser Madame Asselin à agir comme Directrice générale à partir du 16 novembre au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin de que le nouveau conseil débute son mandat avec la nouvelle directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'un le contrat de travail entre madame Catherine Asselin et la municipalité qui lie les deux parties jusqu'au 31 décembre 2021 demeure en vigueur et qu'un nouveau contrat sera signé sous peu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Catherine Asselin, à titre de directrice générale au sein de la Municipalité de Saint-André, selon les conditions établies au contrat de travail rédigé par le comité de ressource humaine.
- QUE madame Catherine Asselin soit désignée à titre de directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André.
- QUE l'entrée en poste de madame Catherine Asselin à titre de directrice générale – greffière-trésorière soit effective à compter du 16 novembre 2021.
- QU'il soit établi par ce conseil que madame Maude Tremblay devienne directrice générale adjointe à compter du 16 novembre 2021, afin d'accompagner la nouvelle directrice générale dans ses tâches pour une période transitoire d'une durée approximative de 6 à 8 mois, à temps partiel.

**2021-156**

### **AUTORISATION DE SIGNATURES – CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la modification d'une personne autorisée à signer au compte bancaire de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, suite à l'embauche de la nouvelle directrice générale – greffière-trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le nom de madame Maude Tremblay, Directrice générale soit retiré afin d'y ajouter celui de madame Catherine Asselin, directrice générale – greffière-trésorière.
- QUE les informations de madame Catherine Asselin, Directrice générale – greffière-trésorière, soient mises à jour auprès de la Caisse Desjardins Domaine-du-Roy.

- Que ce conseil autorise madame Catherine Asselin, Directrice générale – greffière-trésorière à signer tout chèque émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean le tout en conformité avec l'article 203 du Code municipal du Québec.
- QUE madame Catherine Asselin, Directrice générale – greffière-trésorière soit mandatée à signer la carte de signature pour et au nom de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean.
- QUE madame Catherine Asselin, Directrice générale – greffière-trésorière soit mandatée à compléter à l'annexe qui permet de procéder à son authentification pour le compte de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint.

**2021-157**

**APPUI AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE VOLET 2 DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET PARTICIPATION À LA DEMANDE COLLECTIVE**

ATTENDU l'adoption de la politique territoriale aînée et du plan d'action local Municipalité amie des aînés 2022-2025;

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a un programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – volet 2 dont l'aide financière peut représenter 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence du montant maximal prévu pour le projet, soit un total de 75 000 \$ sur trente-six mois;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy fait le dépôt d'une demande collective d'aide financière de 75 000 \$ sur trente-six mois dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux visant l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action territorial et des plans d'action locaux MADA sur le territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'appuyer le dépôt d'une demande collective d'aide financière de 75 000 \$ sur trente-six mois par la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux visant l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action territorial et locaux Municipalité amie des aînés sur le territoire;
- D'autoriser que la municipalité de Saint-André participe à la demande collective et que les travaux de mise en œuvre et de suivi du plan d'action local soient réalisés sous la coordination de la MRC du Domaine-du-Roy grâce à l'embauche ou la mobilisation d'une ou plusieurs ressources.

**2021-158**

**FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

ATTENDU l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et la ministre responsable des aînés et des proches aidants dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la politique territoriale et le plan d'action local Municipalité amie des aînés ;

ATTENDU QUE doit être mis en place un comité de suivi local, composé d'au moins deux personnes représentatives du milieu de vie des aînés ainsi que de

l' élu responsable du dossier aîné, dont le mandat sera de suivre et de soutenir la réalisation des actions dans le cadre de la mise en œuvre du plan d' action;

ATTENDU QUE l' une de ces personnes sera appelée à siéger sur le comité de suivi territorial et qu' une deuxième personne devra agir comme substitut;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l' unanimité des conseillers que le conseil de Saint-André désigne les personnes suivantes afin de siéger sur le comité de suivi du plan d' action local de la démarche Municipalité amie des aînés.

Madame Annie Desbiens à titre d' élue responsable du dossier aîné sur le comité de suivi territorial

Madame Carmen Tremblay à titre de représentant du milieu aîné sur le comité de suivi territorial

Personne à nommer à titre de représentant(e) du milieu aîné sur le comité de suivi territorial

#### **RETRAIT DE MADAME MARTINE CHRÉTIEN ET MONSIEUR JEAN-DENIS MARTEL**

Madame la conseillère Martine Chrétien et Monsieur le conseiller Jean-Denis Martel se retirent de la table du conseil considérant être en conflit d' intérêts dans le prochain point traitant du Relais Saint-André.

#### **2021-159 RENOUELEMENT DE LA CAUTION À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LE RELAIS SAINT-ANDRÉ**

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l' unanimité des conseillers de renouveler pour un (1) an, soit jusqu' au 14 novembre 2022, le cautionnement de 20 000\$ de la Coopérative de Solidarité le Relais Saint-André auprès de la compagnie pétrolière Harnois Énergies.

#### **RETOUR DE MADAME MARTINE CHRÉTIEN ET MONSIEUR JEAN-DENIS MARTEL**

Madame la conseillère Martine Chrétien et Monsieur le conseiller Jean-Denis Martel reprennent leur place à la table du conseil.

#### **2021-160 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLUB FADOQ LES BELLES CHUTES DE SAINT-ANDRÉ**

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l' unanimité des conseillers de verser une aide financière de mille dollars (1 000\$) au Club FADOQ Les Belles Chutes de Saint-André pour l' année 2021.

#### **2021-161 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-ANDRÉ**

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l' unanimité des conseillers de verser une aide financière de quatre cents dollars (400\$) à la bibliothèque municipale de Saint-André pour l' année 2021.

#### **2021-162 FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION**

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l' unanimité des conseillers d' approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 11 novembre 2021.

Asphalte Henri Laberge inc.	102 198.69\$	19108
Judith Duchesne	204.87\$	19110
Laurentide re/source	175.39\$	19111
Les Produits d' entretien Boily enr.	98.31	19112
2553-7317 Québec inc.	261.36	19113
Environnement Sanivac	3 613.95\$	19114
Les Entreprises Éric Fleury	129.35\$	19115
Inter-Cité Usinage	349.68\$	19116

Mégaburo	321.68\$	19117
MRC Domaine-du-Roy	6 069.78\$	19118
MRC Domaine-du-Roy	2 085.42\$	19118
Plomberie Lac-St-Jean inc.	261.57\$	19119
Produits BCM Ltée	1 352.13	19120
Profeux	297.78\$	19121
La Fabrique Saint-André	1 468.37\$	19123
9199-1687 Québec inc.	2 345.49\$	19126
Authen-TIC informatique	1 113.28\$	19127
Bibliothèque municipale de Saint-André	400.00\$	19129
Club de l'Âge d'Or de Saint-André	1 000.00\$	19130
Entreprises R.S.S. Gagné inc.	1 737.56\$	19131
Environnement CA	344.93\$	19132
Eurofins Environnex	377.40\$	19133
Fonds d'information sur le territoire	10.00\$	19134
Impressions Thibeault & Associés	5 461.31\$	19135
Le Relais Saint-André	420.24\$	19136
Les Entreprises Forestières Daniel Poitras inc.	114.98\$	19137
Les Éditions Juridiques FD	475.48\$	19138
Mégaburo	158.74\$	19139
MRC du-Domaine-du-Roy	250.41\$	19140
Novo Studio	574.88\$	19141
Nutrinor	997.20\$	19142
Produits BCM Ltée	102.26\$	19143
Quincaillerie Tremblay Laroche	271.24\$	19144
SPO Électrique inc.	2 335.33\$	19145
Télénet	51.74\$	19147
Tell-Tech	3 115.65\$	19148
Réjeane Tremblay	70.00\$	19149

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin  
Directrice générale /greffière-trésorière

**2021-163**

**MOTION DE FÉLICITATIONS MADAME RÉJEANE TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE Madame Réjeane Tremblay a œuvrée durant plusieurs années au sein de la municipalité en étant responsable du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvions toujours compter sur elle, car elle répondait présente pour cette responsabilité qui n'était pas toujours facile ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Tremblay a annoncé son souhait de cesser ses fonctions en tant que responsable de la salle communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE soit déposée une motion de félicitations à Madame Réjeane Tremblay pour son implication de plusieurs années au bon fonctionnement de la salle communautaire.

**2021-164**

**MOTION DE FÉLICITATIONS MADAME JUDITH DUCHESNE**

CONSIDÉRANT QUE Madame Judith Duchesne dans le cadre de son emploi avait pour tâche de s'occuper de l'embellissement de notre village ;

CONSIDÉRANT QUE son travail a été grandement apprécié par toute la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE soit déposée une motion de félicitations à Madame Judith Duchesne pour son excellent travail.

## **PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de Madame Céline Bilodeau, présidente du Club FADOQ Les Belles Chutes de Saint-André et de leur prêter la salle communautaire pour la tenue d'une activité le 4 décembre 2021.

Attendu que ce prêt est consenti avec les conditions suivantes :

**2021-165**

- La signature du contrat de location
- Le ménage fait après l'assemblée

**2021-166**

## **DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. RE : LYDIA CLOUTIER**

Madame Lydia Cloutier est propriétaire d'un emplacement situé sur le lot 6 286 052 du cadastre du Québec d'une superficie de 5751,0 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QUE madame Cloutier a reçu cet emplacement en héritage ;

CONSIDÉRANT QUE madame Cloutier désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle d'environ 1 468,8 mètres carrés où seront construits les bâtiments, l'installation septique, la prise d'eau et le chemin d'accès ;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement se trouve en zone de villégiature, en bordure de la rivière Métabetchouan ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot visé par la demande est classé 4 ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est situé à une distance de 295,0 mètres du bâtiment agricole le plus près et que ce bâtiment de ferme est vacant et se trouve sur le lot 5 398 738 ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura pas de contrainte pour les établissements de production animale du voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme avec la réglementation de zonage actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a ailleurs x emplacements appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pouvant satisfaire à cette demande et que ces emplacements se trouvent au chemin de la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE madame Cloutier est déjà propriétaire de son emplacement et qu'il serait opportun de construire sa résidence sur le lot visé par la demande ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu unanimement QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande pour :

- Autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle d'environ 1 468,8 mètres carrés où seront construits les bâtiments, l'installation septique, la prise d'eau et le chemin d'accès.

**2021-167**

## **DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. RE : JÉRÉMIE CLOUTIER**

Monsieur Jérémie Cloutier est propriétaire d'un emplacement situé sur le lot 6 286 055 du cadastre du Québec d'une superficie de 1,263 hectares.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a reçu cet emplacement en héritage ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle d'environ 2 140 mètres carrés où seront construits les bâtiments, l'installation septique, la prise d'eau et le chemin d'accès ;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement se trouve en zone de villégiature, en bordure de la rivière Métabetchouan ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot visé par la demande est classé 4 ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est situé à une distance de 453,0 mètres du bâtiment agricole le plus près et que ce bâtiment de ferme est vacant et se trouve sur le lot 5 398 738 ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura pas de contrainte pour les établissements de production animale du voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation est conforme avec la réglementation de zonage actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a ailleurs x emplacements appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pouvant satisfaire à cette demande et que ces emplacements se trouvent au chemin de la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est déjà propriétaire de son emplacement et qu'il serait opportun de construire sa résidence sur le lot visé par la demande ;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu unanimement QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande pour :

- Autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle d'environ 2 140 mètres carrés où seront construits les bâtiments, l'installation septique, la prise d'eau et le chemin d'accès.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions

**2021-168**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h31.

---

**Claire Desbiens**  
**Mairesse**

---

**Catherine Asselin**  
**Directrice générale**  
**/greffière-trésorière**

### **SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE**

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec